

Marginalité et reconnaissance, le cheminement du mochène dans l'espace social et institutionnel

Françoise Favart, Università degli studi di Trieste (IT)

Nous nous proposons ici de rendre compte de l'évolution que la minorité mochène connaît, sur le plan de sa reconnaissance linguistique et culturelle, depuis plusieurs décennies. Nous commencerons par définir le cadre historique, géographique et socioculturel au sein duquel s'inscrit cette minorité d'origine germanique, constituée aujourd'hui d'environ 1 400 personnes. Nous nous concentrerons ensuite sur la langue pour illustrer les principales étapes qui, à travers différentes initiatives et un cadre normatif solide, ont porté à sa reconnaissance dans l'espace social et institutionnel. Pour se faire nous nous baserons sur les démarches concrètes (à titre d'exemples : l'enseignement de la langue au sein de l'école publique, les certificats linguistiques de mochène selon les niveaux du CECRL, etc.) visant au maintien, à la diffusion voire à la revitalisation des pratiques langagières ainsi que sur les données issues des derniers recensements de la population.

In questo contributo ci proponiamo di illustrare l'evoluzione che la minoranza linguistica mochena ha conosciuto negli ultimi decenni in termini di riconoscimento linguistico e culturale. Inizieremo definendo il quadro storico, geografico e socio-culturale in cui si colloca questa minoranza di origine germanica, che oggi conta circa 1.400 persone. Ci concentreremo poi in modo più specifico sulla lingua per illustrare le tappe principali che, attraverso diverse iniziative e un solido quadro normativo, hanno portato al suo riconoscimento nello spazio sociale e istituzionale. Per portare a termine la nostra analisi, ci baseremo su iniziative concrete (ad esempio: l'insegnamento delle lingue nelle scuole pubbliche, i certificati linguistici mocheni secondo i livelli del QCER, ecc.) volte a mantenere, diffondere e rivitalizzare le pratiche linguistiche. Faremo inoltre riferimento agli ultimi censimenti della popolazione.

In this article, we will report on the evolution of the Mochene linguistic minority over the last decades in terms of linguistic and cultural recognition. Firstly, we will begin by defining the historical, geographical and socio-cultural framework within this minority of Germanic origin, which today consists of about 1,400 people. We will then focus on the language to illustrate the main steps that, through different initiatives and a solid normative framework, have led to its recognition in the social and institutional space. To complete our analysis, we will consider concrete actions (for example: language teaching in public schools, Mochene language certificates according to the CEFR levels, etc.), which aim to maintain, disseminate and even revitalise language practices. We will also acknowledge data from the latest population censuses.

1. Introduction

La position géographique et la diversité linguistique qui caractérisent la communauté mochène ont longtemps constitué un élément de marginalisation. De fait la population mochène s'est établie au cours des siècles sur un territoire extrêmement limité et difficilement accessible du Trentin (province du nord de l'Italie) : la Valle del Fersina. À l'éloignement géographique s'ajoute la particularité linguistique de

locuteurs ayant recours à un idiome d'origine germanique, au sein d'un territoire où la langue officielle est l'italien et où est également parlé le dialecte trentin. Toutefois, dès la fin du XVIII^{ème} siècle, un intérêt pour les langues et les groupes minoritaires se fraie un chemin sur le plan national et international. Cet intérêt fut renforcé, à partir du XX^{ème} siècle, par un cadre normatif solide qui modifiera au fil du temps le regard que l'on porte aujourd'hui sur la langue et sur la communauté mochènes. Ceci tant d'un point de vue extérieur qu'au sein de la communauté elle-même. Une évolution qui n'aurait certes pu se produire sans la volonté et le dynamisme des Mochènes et qui se traduit par la mise en place d'importantes initiatives de promotion et de valorisation d'un patrimoine ethnographique et culturel où la langue occupe une place de premier ordre. Dans cet article, qui se veut essentiellement descriptif, nous nous proposons de présenter cette évolution en commençant par dresser l'arrière-plan géographique, historique, social et linguistique dans lequel la communauté mochène trouve ses origines. Nous nous concentrons ensuite sur les principales initiatives qui ont porté à la reconnaissance dont la langue jouit aujourd'hui. À travers la lecture et l'interprétation des données issues des deux derniers recensements de la population (2011 et 2021), nous tenterons enfin de donner un aperçu de l'état actuel de la langue et du sentiment d'appartenance des Mochènes à leur communauté.

2. Arrière-plan historique, géographique et social de la minorité mochène

Les premières traces d'une présence humaine dans la Valle del Fersina, du nom de la rivière qui traverse la vallée, remontent à l'âge du Bronze (de - 2200 a. J.-C. à - 800 a. J.-C.). Il faudra toutefois attendre le XIII^{ème} siècle pour disposer de documents attestant de l'implantation de noyaux stables sur le territoire ainsi que de l'origine etho-linguistique des populations qui l'habitent.

2.1 Origines historiques et sociales de la population mochène

Selon les documents historiques¹, la population mochène trouve ses origines dans des descendants de colons germaniques, provenant pour la

¹ Nous renvoyons entre autres à A. Zieger (1931 : 53-55).

plupart de Bavière et de Bohême. Une origine qui est confirmée par les appellatifs de *teutonici* (teutonique) ou d'*alemanni* (alemanique) utilisés pour désigner ces personnes. Établis à partir des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles dans la partie haute d'une vallée isolée du nord-est de l'Italie, ces colons s'appliquent initialement à défricher les versants boisés des montagnes afin d'en retirer des terres cultivables. Le territoire est alors sous la domination des Comtes du Tyrol et des Princes Evêques de Trente.

Au siècle suivant, ce sont les ressources minières, notamment l'argent, qui vont attirer de nouveaux arrivants germanophones dans la vallée. Cependant, une fois ces richesses épuisées, les mineurs repartent vers leurs villes d'origine, laissant aux populations locales de trop maigres ressources économiques pour survivre. Afin d'assurer leur subsistance et celle de leurs familles, il ne reste alors souvent aux Mochènes que le commerce ambulants auquel ils s'adonnent sur le territoire de l'Empire austro-hongrois. Le recours à la langue allemande devient dès lors fondamental pour pratiquer le négoce. On y verra une occasion de plus pour renforcer les contacts linguistiques et les liens avec le monde germanique. Des relations tellement étroites qu'il n'est pas rare que les Mochènes soient considérés comme des étrangers quand ils regagnent leur vallée. Le rejet de cette population, inscrite aujourd'hui encore dans les esprits de nombre d'habitants, connaîtra son épisode le plus douloureux à la fin de la Seconde Guerre mondiale. De fait, en 1939, suite à l'accord *delle opzioni*² (des options) conclu entre l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie, les Mochènes se trouvent face à un dilemme : rester italiens, alors qu'ils ne sont pas pleinement reconnus comme tels ou devenir allemands, ce qu'ils ne sont pas non plus. La reconnaissance de l'identité mochène qui leur aurait permis de rester ce qu'ils sont, ne figurait pas parmi les options envisageables. L'accord offrait la possibilité à tout citoyen italien de langue allemande de vendre ses biens et ses terres en compensation de la nationalité allemande et de la promesse, une fois établi sur le territoire du Reich, de disposer de terrains et d'une ferme. *Le opzioni* rencontrèrent une adhésion massive au sein du territoire mochène et en particulier dans le village de Palù del Fersina/Palai en Bersntol – probablement en lien avec un sens profond d'appartenance à une identité

² Pour davantage de précisions sur l'épisode des *opzioni*, nous renvoyons à l'ouvrage de P. Cova (2014).

germanique –, puisque sur les 348 habitants recensés en 1936, 333 quittèrent le village (Arnoldi 2019 : 31). Il n'est plus à rappeler l'issue que connut la Seconde Guerre mondiale et qui eut des conséquences fâcheuses pour tous ceux qui avaient choisi les options. Contraints de rentrer dans leur vallée suite à la défaite de l'Allemagne, les Mochènes avaient tout perdu : leurs terres avaient été vendues et aucune place ne leur était plus réservée. En suivront des conditions de vie particulièrement pénibles tant sur le plan économique que social. Ce ne sera qu'après de longues années et une phase importante d'émigration que s'opèrera une lente reconstruction et une reconnaissance de la communauté mochène.

2.2 Espace géographique et minorités linguistiques

La minorité mochène s'inscrit dans le cadre plus vaste des nombreuses minorités linguistiques reconnues sur le territoire italien et de manière plus spécifique, au sein des trois minorités que compte le Trentin-Haut-Adige ou Trentin-Tyrol du Sud.

2.2.1 *Minorités linguistiques dans le Trentin-Haut-Adige*

Située dans le nord-est de l'Italie, cette région constituée de deux provinces, accueille trois minorités linguistiques aux origines et aux caractéristiques distinctes : ladine, cimbrique et mochène. La première est d'origine rhéto-romane alors que les deux autres s'inscrivent dans la lignée des langues germaniques. Si les idiomes de ces communautés ont en commun d'être parlés, et plus rarement écrits, dans des vallées plutôt enclavées, chacune d'entre elles trouve sa place sur un territoire propre et dispose d'une langue spécifique. Ainsi le ladin, qui compte le plus grand nombre de locuteurs parmi les trois minorités³, est-il répandu dans différentes vallées du Trentin-Haut-Adige et au-delà alors que le cimbrique et le mochène se limitent à des territoires extrêmement circonscrits⁴.

³ Selon le recensement des populations ladine, mochène et cimbrique de 2021, les locuteurs de langue ladine présents dans la province de Trente sont estimés à 15 775, 1 397 ceux de langue mochène et 1 111 ceux de langue cimbrique (2022 : 5).

⁴ Pour davantage d'informations sur les minorités cimbrique et ladine nous renvoyons entre autres à F. Spagnoli (2017).

2.2.2 *Espace géographique du mochène*

Les personnes se reconnaissant dans la communauté mochène sont essentiellement réparties sur les trois villages de Palù del Fersina/Palai en Bersntol, Frassilongo/Garait, Fierozzo/Vlarötz. C'est dans tous les cas au cœur de cette vallée que l'incidence mochène sur la population globale est la plus élevée⁵. C'est également à cet endroit que se situe le creuset de la culture et de la langue mochène ainsi que des activités visant à leur maintien. Ces villages, dont l'altitude oscille entre 800 et 1400 mètres, se situent dans la Valle del Fersina aussi appelée « Valle dei Mòcheni » même si le quatrième village, Sant'Orsola Terme, ne fait pas partie des territoires reconnus comme mochènes par le législateur. Selon le recensement de la population de 2021, les Mochènes de ce village représenteraient 13% des habitants. On trouve par ailleurs des personnes se considérant comme appartenant à cette minorité en dehors de la vallée mais leur incidence sur le reste de la population est extrêmement faible puisqu'elle se situe entre 3,3% et 0% (2021 : 18). Raison pour laquelle nos considérations porteront sur ces trois villages.

3. De « dialecte » à langue

Le chemin qui porte le mochène à sa reconnaissance et à sa valorisation tant d'un point de vue interne que dans les regards venant de l'extérieur connaît différentes phases. Celles-ci s'apparentent d'abord à une forme de curiosité venue principalement de l'extérieur⁶, face à une parlure mal identifiée pour déboucher sur une officialisation par le biais de mesures politiques et linguistiques.

⁵ Selon le dernier recensement de la population de 2021, on estime que les Mochènes représentent 80% de la population à Fierozzo-Vlarötz, 70,3% à Palù del Fersina-Palai en Bersntol et 62% à Frassilongo-Garait (2022 : 18).

⁶ On trouve dès la fin du XVIII^{ème} siècle des documents attestant de termes en mochène, mais ce sera surtout à partir du XIX^{ème} siècle que les informations sur la langue se feront plus importantes. Nous citons à titre d'exemple les enquêtes napoléoniennes de 1810. Nous signalons également la présence d'observations sur le mochène, provenant des notes que l'écrivain R. Musil rédigea lors de son séjour dans la vallée en 1915. Pour davantage d'informations sur les descriptions de la langue par les intellectuels et les voyageurs nous renvoyons à M. Libardi et C. Marchesoni (2021 : 117-134).

3.1 Cadre linguistique du mochène

Il convient tout d'abord de préciser que la langue mochène trouve sa place dans un contexte plurilingue. De fait, nous ne pouvons ici parler de diglossie au sens que lui attribue C.A. Ferguson (1959) où le mochène serait envisagé comme la *variété basse* et l'italien la *variété haute* car à ces deux langues s'ajoute un dialecte parlé dans le Trentin. Si parmi les trois idiomes ce dernier semble celui auquel les habitants de la communauté mochène sont le moins attachés, il n'en reste pas moins qu'il est bien présent sur le territoire et qu'il s'apparente à certains usages linguistiques spécifiques. C'est pour le moins ce qu'il ressort d'une brève enquête menée en 2018 sur l'usage du mochène et sur l'attachement des habitants à cette langue (Favart 2018 : 170-173). Nous avons donc à faire à une réalité plurilingue où sont fréquemment présents les contacts linguistiques, comme en atteste le témoignage ci-dessous :

« Ci si trova in alcuni contesti in cui non tutti parlano mòcheno. Ai miei bambini io parlo sempre mòcheno [...] Se però c'è qualcuno che parla italiano allora cambio registro. Quindi loro si trovano ad ascoltare un cambio continuo di codice. Come del resto è successo anche a me... mia mamma mi parlava in mòcheno, poi si rivolgeva alle altre persone che passavano a casa e che non parlavano il mòcheno in dialetto trentino o in italiano »⁷ (Arnoldi 2019 : 48).

Comme le remarque A. R. Rowley, le mochène a emprunté des termes à l'italien et au dialecte du Trentin (2017 : 102). Ces emprunts concernent aussi bien des termes récents, inexistant dans la culture des origines et touchant par exemple la sphère des technologies ou de l'administration, tels que "télévision" (*television* en mochène emprunté à l'italien *televisione*) qu'un lexique plus ancien comme "verre" (*bikéra* du dialecte trentin *bichera*). Il n'est ainsi pas rare d'entendre chez les locuteurs du mochène des énoncés où cohabitent les trois idiomes⁸.

⁷ Nous traduisons : On se trouve parfois dans des situations où tout le monde ne parle pas mochène. Je parle toujours mochène à mes enfants [...] mais s'il y a quelqu'un qui parle italien, alors je change de registre. Ils sont ainsi habitués à un changement continu de code. C'est d'ailleurs ce qui s'est aussi produit pour moi... ma maman me parlait mochène mais elle s'adressait aux personnes qui venaient chez nous et qui ne parlaient pas mochène en dialecte trentin ou en italien.

⁸ Nous renvoyons à titre d'exemple à l'extrait d'une interview en mochène où apparaissent les termes italiens de *avvisi* (avis), *peraltro* (entre autres), *sindaco* (maire), etc.

Nous ajouterons encore que quand on se réfère au mochène, il est question d'une langue qui pendant des siècles a connu un emploi presque exclusivement oral. Ces dernières années toutefois, une forme de grammatisation⁹, selon la terminologie de S. Auroux (1992 : 28), qui repose entre autres sur la standardisation de l'orthographe¹⁰ mais qui touche aussi la syntaxe porte aujourd'hui à un usage plus répandu de l'écrit. En ce qui concerne les emprunts précédemment évoqués, leur graphie s'adapte dans la plupart des cas au système orthographique du mochène quand ils sont fortement intégrés dans la langue ou conserve la graphie d'origine dans le cas de termes utilisés de manière plus occasionnelle et provenant de l'italien standard (Rowley 2017 : 102).

Dans une optique davantage sociolinguistique, il convient de rappeler que dans le cas des minorités linguistiques, la composante identitaire de la langue est particulièrement significative. D'une part, la langue constitue une marque de différence par rapport au reste du territoire, de l'autre elle est un élément d'appartenance et d'agrégation, comme en atteste le témoignage ci-après :

Secondo me, la lingua gioca un ruolo importante perché se parli mòcheno, prima o poi ti renderai conto di appartenere a questa comunità che parla sta lingua e ti aiuterà. Se tu non lo parli, ti manca una fetta pur essendo attaccato. Secondo me senza la lingua è sentirsi mòcheno a metà, o a tre quarti se non hai la lingua.¹¹ (Spagnoli 2017 : 88).

et les termes dialectaux de : *en poche parole* (en quelques mots), *asesor* (adjoint au maire), etc. (Cognola et Molinari 2016 : 26).

⁹ La grammatisation désigne le processus par lequel une langue se trouve « outillée », notamment à l'aide de grammaires et de dictionnaires. Ce processus a pour préalable la construction d'une représentation graphique de la langue (Auroux 1995 : 5).

¹⁰ Sur la codification/standardisation du mochène, nous renvoyons à B. Alber (2021 : 197-212).

¹¹ Nous traduisons : Selon moi, la langue joue un rôle important parce que si tu parles mochène, tôt ou tard tu t'apercevras que tu appartiens à cette communauté qui parle cette langue et cela t'aidera. Si tu ne la parles pas, t'as beau être du coin, il te manque un morceau [sic.]. Selon moi, sans la langue, on se sent mochène à moitié ou à trois quarts si on n'a pas la langue.

3.2 Cheminement normatif de la reconnaissance

L'Italie se distingue de bon nombre de pays européens pour la quantité d'articles de loi visant à reconnaître et à protéger les minorités linguistiques. Dans le cas du mochène, ceux-ci sont renforcés par un cadre législatif provincial et par des actions qui, chemin faisant, ont permis à la communauté mochène de bénéficier de la reconnaissance qu'on lui connaît aujourd'hui.

3.2.1 Encadrement normatif national

La Constitution italienne de 1948 inscrit la reconnaissance des minorités linguistiques parmi les principes fondamentaux de la République. Son article 6 rappelle en effet que : *La Repubblica tutela con apposite norme le minoranze linguistiche*¹² (Senato della Repubblica 2017 : 9). Initialement, cet article, qui s'applique aujourd'hui à toutes les minorités présentes sur le territoire national, avait pour finalité d'accorder une place officielle à l'allemand dans le Haut-Adige et au français dans le Val d'Aoste.

En outre, la loi n°482 du 15 décembre 1999 reconnaît les langues des minorités historiques et rappelle que la République italienne s'engage à valoriser les langues et les cultures de ces minorités, notamment à l'école maternelle et primaire. Parmi ces langues figure le mochène. Nous signalons en outre que la région du Trentin-Haut-Adige, ainsi que quatre autres régions italiennes (Vallée d'Aoste, Frioul-Vénétie Julienne, Sardaigne et Sicile), jouit d'un *statut spécial*. Celui-ci confère au territoire une autonomie sur les plans législatif, administratif et économique dont découle le cadre normatif local visant à protéger et à valoriser les minorités linguistiques présentes sur le territoire.

3.2.2 Tutelle sur le plan local

Le dispositif juridique étant particulièrement riche et sujet à de fréquentes évolutions, nous renvoyons ici aux lois les plus significatives. Celle du 30 août 1999 constitue un pas fondamental dans la reconnaissance des minorités linguistiques puisqu'elle définit leur culture comme un patrimoine de toute la province auquel il est impensable de renoncer. Le

¹² Nous traduisons : La République protège les minorités linguistiques.

stade de la simple tutelle est ainsi dépassé et toute la province se voit investie d'une mission de promotion et de valorisation des minorités. Deux aspects qui trouvent leur place dans des lois successives : celles du 23 juillet 2004 et du 7 août 2006. La dernière reconnaît une importance significative au système éducatif et étend le principe de la tutelle des minorités linguistiques aux établissements scolaires situés dans les trois villages mochènes. En outre, là où des apprenants issus des minorités seraient inscrits dans des écoles situées à l'extérieur de ces communes, la loi prévoit également le renforcement de la connaissance de la culture et de la langue mochènes ainsi que de l'allemand¹³. Quant à la loi du 19 juin 2008, elle se veut une synthèse et un développement des lois provinciales déjà en vigueur. Apparaît ainsi pour la première fois dans la législation italienne, la notion de langue « propre » à un territoire et à une communauté. Le mochène se voit par ce biais élevé à l'équivalent d'une langue nationale sur le territoire où il est utilisé et quitte ainsi, dans une vision diglossique, sa position de variété. De fait, la loi confère à ces locuteurs le droit d'utiliser leur idiome à l'oral et à l'écrit dans toutes les situations de la vie sociale, économique et administrative sans subir aucune discrimination. En conférant aux Mochènes le droit d'être mis en condition d'apprendre leur langue, la loi oblige les institutions à garantir l'apprentissage et la valorisation¹⁴ des langues minoritaires reconnues sur le territoire de la province. Elle souligne en outre le devoir de la part des autorités à sauvegarder, promouvoir et transmettre ces idiomes. La loi de 2008 est dès lors novatrice puisque, au-delà de la notion de droit de la part des minorités, elle instaure la notion de devoir de transmission et de valorisation non seulement pour ces dernières mais aussi pour les institutions locales. La loi de 2008 marque donc un tournant dans la reconnaissance du mochène et justifie la mise en place d'initiatives qui permettront à la langue de se maintenir et peut-être même d'accroître sa vitalité au sein de la communauté.

¹³ Il nous paraît important de signaler que la valorisation de la culture et de la langue mochènes s'est opérée, pour le moins dans ses premières phases, par la mise en place de cours d'allemand. En effet, les autorités ont considéré, compte tenu de l'origine germanique de l'idiome, que l'enseignement de l'allemand pouvait être un moyen de le valoriser. Tous ne s'accordent toutefois pas sur le bienfondé d'une telle position qui, pour certains experts, reste discutable d'un point de vue sociolinguistique.

¹⁴ *Promozione* dans le texte de loi.

4. Initiatives de tutelle et de valorisation

C'est en grande partie grâce à des dispositions juridiques qui ont porté à la reconnaissance des minorités linguistiques dans le Trentin mais aussi grâce à une forte volonté humaine et à la diversité des initiatives mises en œuvre qu'une minorité aussi peu nombreuse a pu se maintenir.

4.1 Un organe de référence : l'*Istituto culturale mòcheno*

Le *Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno* (dorénavant *Istituto*) peut être considéré comme l'organe de référence et comme le moteur de la valorisation et de la tutelle de la minorité mochène. Situé au fin fond de la Valle dei Mòcheni, il voit le jour en 1987, en application de la loi provinciale n°18 du 31 août 1987. À cette époque, il est le siège des deux réalités linguistiques d'origine germanique parlées dans le Trentin. En 2004, l'institution législative provinciale acte, compte tenu de la spécificité linguistique et culturelle du cimbre et du mochène, la création de deux centres distincts. L'*Istituto* peut ainsi, dès 2005, se consacrer pleinement à la langue et à la culture mochènes. Il s'agit d'une structure particulièrement dynamique dotée d'une riche bibliothèque et d'un musée. Soucieux de garantir une large visibilité, l'*Istituto* dispose d'un site internet¹⁵ qui s'adresse aussi bien aux experts qu'aux profanes. On peut y consulter une série de documents dont des extraits audio en mochène, des livres à l'intention des enfants, des précisions sur la toponymie ainsi que des informations sur les différents stades de la codification où figurent, entre autres, des explications sur les choix graphiques adoptés¹⁶ lors de la grammatisation de la langue. Il est également l'éditeur de la revue LEM¹⁷, qui paraît trois fois par an et qui est désormais consultable en ligne. L'*Istituto* est également à l'origine de la publication de livres de récits et contes ainsi que d'un jeu de l'oie en mochène. Il émerge de ces

¹⁵ *Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno* : [<https://www.bersntol.it/>].

¹⁶ La langue étant d'origine germanique et la présence de l'allemand étant considérée comme prégnante dans la valorisation du mochène, la question se posait de savoir si la codification de cet idiome se ferait avec les caractères graphiques de l'allemand (qui prévoit l'umlaut) ou avec les caractères graphiques de l'italien. Nous renvoyons au site de l'*Istituto* et plus précisément au lien suivant en ce qui concerne la codification [<http://www.bersntol.it/cms-01.00/articolo.asp?IDcms=242&s=123&l=IT>].

¹⁷ En mochène, le terme signifie *vie, vivre*.

multiples initiatives une volonté de maintenir la langue en vie au sein de toutes les catégories de la population avec une attention particulière à la jeune génération. En outre, l'*Istituto* veille également à la mise en œuvre d'initiatives visant à faire connaître la réalité mochène auprès de publics venant de l'extérieur. Il a été le promoteur de l'ouverture de quelques petits musées sur la culture mochène au sens large. Plus récemment, il a mis en place l'exposition *Klöffen, sprechen, parlare*, qui a le mérite de présenter des aspects anthropologiques et historiques de la langue en fournissant tout d'abord aux visiteurs des notions de linguistique générale (contacts des langues, plurilinguismes, phonologie, morphologie, syntaxe du mochène, etc.) avant d'aborder des aspects propres à l'idiome local. L'exposition est accompagnée d'un ouvrage *Percorsi della lingua mochena/Beng van bersntolerisch* (2021) qui inscrit la langue de cette minorité dans un cadre théorique. De fait, les actions menées par l'*Istituto* s'appuient également sur l'apport de la linguistique. En attestent les travaux scientifiques qui se sont multipliés ces dernières années, la mise en place d'un processus de grammatisation de la langue ainsi que la création d'outils linguistiques tels que des grammaires et des dictionnaires soutenus par l'*Istituto*. Autant d'éléments qui nourrissent les connaissances théoriques sur la langue et qui contribuent à inscrire le mochène dans un cadre officiel qui lui confère une réelle légitimité scientifique.

4.2 Valorisation à travers l'enseignement

L'enseignement du mochène peut être envisagé à deux niveaux : l'enseignement obligatoire de la langue dans le cadre du cursus scolaire et les cours du soir destinés à un public adulte.

4.2.1 L'enseignement curriculaire du mochène

Dès les années 1998/1999, l'école primaire de Fierozzo/Vlarötz qui regroupe les enfants des trois villages mochènes, est impliquée dans un projet plurilingue où l'allemand véhiculaire est enseigné sur environ 30% des matières. En outre, trois heures d'allemand comme langue étrangère sont imparties à ces enfants. Si le mochène présente des analogies avec cette langue et si la connaissance de celle-ci facilite l'apprentissage de l'idiome local, les deux langues ne peuvent cependant être envisagées sur le même plan. De fait l'allemand est une langue étrangère, puisqu'elle n'est pas parlée dans la vallée et non une langue seconde (Ricci Garotti

2021 : 188). Il faudra attendre 2006 pour que le mochène soit inscrit officiellement, à raison de deux heures par semaine, dans le cursus des jeunes apprenants. Dans la réalité des faits, les enfants ont la possibilité de suivre cinq heures de cours chaque semaine qui toutes ne sont pas obligatoires.

Aujourd'hui, l'école plurilingue de Fierozzo/Vlarötzt a dépassé le stade de projet et l'enseignement véhiculaire constitue une partie intégrante de la formation des écoliers mochènes. Une des particularités de cette exposition à différentes langues est que désormais le principe d'une langue associée à une matière a été supprimé. L'allemand a ainsi été introduit, de manière transversale, dans les différentes matières. En outre, l'évolution de l'approche pédagogique prévoit une augmentation des moments d'exposition à la langue mochène pour tous les enfants. Celle-ci a pu se produire grâce à la présence d'une personne de langue maternelle mochène, deux heures par jour pour organiser des ateliers et des activités ludiques en mochène.

4.2.2 Formations linguistiques pour adultes

L'*Istituto* est à l'origine d'ateliers sur la langue écrite qui ont vu le jour pour la première fois à l'*Università degli studi di Trento*, en 2009. En outre, chaque année, des cours de langue conçus en collaboration avec le système scolaire de la province de Trente sont offerts à des publics adultes. Ces enseignements gratuits sont ouverts à toute personne, qu'elle appartienne ou pas à la minorité mochène, souhaitant apprendre la langue, approfondir des connaissances déjà acquises ou étudier le mochène dans sa forme standardisée. Afin d'ouvrir au plus grand nombre la possibilité de se familiariser avec l'idiome, la province de Trente propose des cours qui s'articulent sur trois niveaux (base, intermédiaire et avancé) et qui peuvent désormais être suivis en ligne. Ces cours sont également l'occasion pour certains participants de se préparer au certificat de langue mochène.

4.2.3 Évaluations et attestations des niveaux de langue

En 2006, suite à la loi du 16 juin, une nouvelle institution voit le jour : la *Comunità Alta Valsugana e Bersntol*. Parmi ses différentes fonctions, elle est en charge, depuis 2012, de l'évaluation des connaissances en langue

mochène. Ainsi la possibilité est-elle donnée aux adultes ayant fréquenté les cours de langue ou à quiconque le souhaite de vérifier et d'attester son niveau linguistique. Des sessions d'examens allant du niveau A2 au niveau C1 du CECRL sont organisées une fois par an. Le premier niveau consiste uniquement en une épreuve orale, l'écrit étant introduit à partir du niveau B1. Pour les futurs enseignants de mochène, l'obtention de l'attestation de niveau C1 comporte également une traduction de l'italien vers l'allemand. De 2012 à 2021, 103 candidats, répartis sur les quatre niveaux se sont présentés aux épreuves. Parmi ceux-ci, 55 ont obtenu le certificat de langue mochène.

On remarquera par ailleurs que l'intérêt pour la langue de la part d'une population relativement jeune semble bien présent puisque des 103 candidats, 37 sont nés entre 1991 et 2004 et 30 entre 1981 et 1990.

Nous ajouterons encore que la *Comunità Alta Valsugana e Bersntol* dispose de 4 médiateurs linguistiques bilingues (italien, mochène) répartis au sein des administrations locales dont le rôle, au-delà de l'interaction avec les usagers, consiste également en la traduction en mochène de documents officiels et d'avis destinés à la population.

5. Communauté et langue mochènes au prisme des derniers recensements

Le recensement national de la population de 2001 consent aux Mochènes, pour la première fois, de déclarer leur appartenance à la communauté mochène et leur connaissance de la langue. Nous proposons ci-après une lecture des données démographiques et linguistiques issues des deux derniers recensements (2011 et 2021), pour les trois villages situés dans la Valle del Fersina.

5.1 Lecture et interprétation des données démographiques

Les informations provenant du recensement de 2011 attestent d'un taux d'appartenance à la communauté mochène particulièrement élevé pour les trois villages. Les habitants déclarant appartenir à la communauté mochène sont respectivement au nombre de 442 pour une population totale de 481 à Fierozzo/Vlarötz, 269 sur 323 à Frassilongo/Garait et 157 sur 169 à Palù del Fersina/Palai en Bersntol (Toller 2016 : 11). Ce qui correspond à 868 Mochènes pour une population totale de 973 habitants

répartis dans les trois villages, en d'autres termes à 89,21% de la population. L'incidence la plus élevée sur la population totale s'atteste à 92,9% et revient au village de Palù del Fersina/Palai en Bersntol.

En 2021, les données renvoyant au nombre de Mochènes par rapport à la population montrent un fléchissement puisque Fierozzo/Vlarötz compte 385 Mochènes pour 481 habitants, Frassilongo/Garait 212 pour 342 et Palù del Fersina/Palai en Bersntol 116 pour 165. Ce qui correspond à un total de 713 Mochènes pour une population de 988 habitants (Ispat 2022 : 18) ou à 72,17% de la population. L'incidence la plus élevée sur la population totale revient cette fois à Fierozzo/Vlarötz avec 80,0%.

Ce qui pourrait être interprété comme une baisse significative du nombre de répondants mérite cependant d'être interprété à l'aulne des modifications qui ont eu lieu lors du relevé des données en 2021. De fait, jusqu'en 2011, le questionnaire bilingue (italien/mochène) visant à recueillir des informations sur les minorités linguistiques constituait une partie intégrante du recensement national. La participation à ce dernier est obligatoire à l'exception du volet concernant l'appartenance aux minorités linguistiques¹⁸. À partir de 2021, ce document n'est plus intégré au recensement national. De plus, la collecte des informations, qui jusqu'en 2011 était effectuée par des délégués mandatés par les communes auprès des habitants, se fait en ligne. Compte tenu de la situation démographique (taux élevé de personnes âgées) et géographique des villages mochènes, des moyens ont été mis en œuvre afin de donner la possibilité au plus grand nombre de prendre part à l'enquête. Il n'en reste pas moins que le fait d'avoir dissocié le questionnaire sur l'appartenance aux minorités du questionnaire national, qui était associé à un sens profond du devoir ; tout comme l'obstacle qu'a pu constituer, pour la population la plus âgée, la soumission du document par voie informatique, explique certainement l'origine d'une diminution du nombre de répondants.

Nous ajouterons encore que la baisse de l'incidence de la population mochène sur la population globale des trois villages peut aussi s'expliquer, comme cela s'était déjà produit entre les recensements de 2001 et de

¹⁸ L'appartenance à une minorité linguistique est considérée comme une donnée sensible, raison pour laquelle fournir des informations à ce sujet ne peut être obligatoire.

2011, par le fait que des nouveaux résidents, n’ayant aucun lien avec la réalité mochène se sont établis ces dernières années, sur le territoire.

5.2 Vitalité de la langue à travers la lecture et l’interprétation des données linguistiques

Tant à travers les données issues des recensements de 2011 que de celui de 2021, il apparaît que les habitants de Palù del Fersina/Palai en Bersntol sont les plus attachés à leur idiome. En 2011, 98,7% déclarent le comprendre et 96,8% le parler. Un pourcentage significatif de compétences passives et actives à l’oral émerge également des relevés effectués dans les deux autres villages où les premières sont attestées à 86% et les secondes se situent respectivement entre 77% et 73,3% pour Frassilongo/Garait et Fierozzo/Vlarötz (Toller 2016 : 15).

Aujourd’hui encore la langue mochène est avant tout une langue orale. En 2021, ce pourcentage est passé à 87,7% pour la compréhension et à 82,3% pour l’expression orales à Palù del Fersina/Palai en Bersntol, 77,8% et 53,8% à Fierozzo/Vlarötz et 68,6% et 54,4% à Frassilongo/Garait. On remarque en outre que si l’écart s’est creusé entre les compétences orales actives et passives, il est le moins significatif à Palù del Fersina/Palai en Bersntol où plus de 80% de la population parle le mochène (Ispat 2022 : 20).

Afin de fournir un cadre plus détaillé sur la vitalité de la langue, il nous paraît intéressant de proposer les données linguistiques en fonction des quatre compétences majeures et par tranches d’âge.

Tableau 1. *Compétences linguistiques – recensement de 2011.*

Tranche d’âge	Comprend	Parle	Lit	Écrit
11-24 ans	84,6 %	70,9 %	68,4 %	53,8 %
25-40 ans	89,5 %	80,1 %	68,4 %	52,0 %
41-64 ans	90,4 %	84,0%	71,5 %	56,6 %
65 ans et plus	94,7 %	89,0%	70,3 %	51,2 %

Tableau 2. *Compétences linguistiques – recensement de 2021.*

Tranche d'âge	Comprend	Parle	Lit	Écrit
Jusqu'à 10 ans ¹⁹	66,7 %	36,7 %	0 %	0 %
11-17 ans	69,1 %	38,2 %	32,7 %	25,5 %
18-34 ans	73,6 %	51,4 %	41,7 %	26,4 %
35-64 ans	76,3 %	59,1 %	47,2 %	24,9 %
65 ans et plus	83,1 %	74,2 %	46,5 %	21,1 %

Même si la répartition des répondants par tranches d'âge a été modifiée d'un recensement à l'autre, des tendances peuvent être dégagées. On remarque tout d'abord et malgré la diminution du nombre de répondants, que la langue continue à être comprise et parlée par la grande majorité de la population y compris au sein des générations les plus jeunes. La tranche d'âge 18-34 ans qui déclare pour 51,4% parler le mochène retient en particulier notre attention car il s'agit d'une génération charnière, qui a appris la langue et est susceptible de la transmettre. C'est également parmi les 18-34 ans que la pratique de l'écrit est la plus élevée, suivis des 11-17 ans. On peut y voir les effets de la grammatisation et d'une prise de conscience de la part de cette population de l'existence d'un cadre normatif qui confère de la légitimité à la langue et garantit en partie sa transmission.

Par ailleurs, cette prise de conscience se reflète également dans le recul massif du nombre de répondants déclarant connaître l'écrit au sein des tranches d'âge les 35-64 ans (précédemment 41-64) et 65 ans et plus. De fait, le pourcentage de personnes ayant déclaré maîtriser l'écrit en 2011 est surdimensionné (Toller 2016 : 12) et illustre le fait qu'à cette époque, la sensibilisation à une écriture *normée* n'était pas encore inscrite chez ces répondants.

¹⁹ Seules les compétences orales ont été relevées pour cette tranche d'âge.

6. Conclusion

C'est en grande partie grâce à l'encadrement normatif de ces dernières décennies que la langue mochène jouit de la reconnaissance qu'on lui connaît aujourd'hui. Toutefois, aussi solide que soit la structure normative, la survie d'une langue ne peut s'opérer sans une forte volonté humaine. Les différentes sections de cet article attestent de l'énergie déployée dans les multiples initiatives visant non seulement au maintien mais aussi à la vitalité de la langue. On voit bien que l'implication des plus jeunes, qui sont les garants de la survie de la langue est ressentie comme fondamentale. Non seulement dans le cadre scolaire, où le nombre d'heures d'enseignement en mochène n'a cessé d'augmenter, mais aussi dans les activités para-scolaires. De fait, le *Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno* est particulièrement attentif à cette population en prévoyant nombre d'activités à leur égard. Par ailleurs, la reconnaissance identitaire à la communauté mochène ne fait aucun doute puisque parmi les trois minorités linguistiques (cimbre, mochène et ladine) que compte le Trentin, la communauté mochène se distingue pour son plus haut taux d'adhésion. En ce qui concerne la langue, d'indéniables signes encourageants peuvent être relevés auprès des plus jeunes, notamment en ce qui concerne la pratique de l'écrit. Par ailleurs, les initiatives des plus louables et ingénieuses sont déployées pour son maintien. Toutefois, une certaine inquiétude, que les résultats du dernier recensement ne permettent pas d'écarter, subsiste en ce qui concerne son usage actif au sein des générations montantes (Toller 2016 : 12).

Références

- ARNOLDI, Christian. 2019. *De sproch ver de pasuacher. Quando la lingua diventa un valore. Mochenitudine. Lingua e quotidianità tra gli abitanti della Valle del Fersina. Rapporto finale*, Palù del Fersina : Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno.
- AUROUX, Sylvain (ed). 1992. *Histoire des idées linguistiques. Le développement de la grammaire occidentale*, Liège / Bruxelles : Mardaga.
- AUROUX, Sylvain. 1995. « Grammaticisation ». *Histoire, épistémologie, langage* 11, p. 5-6.
- COGNOLA, Federica et MOLINARI, Evelina. 2016. *Sòtzlear 1, introduzjione ragionata alla sintassi del mòcheno*, Palù del Fersina/Palai en Bersntol : Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno.

- COVA, Paolo. 1931. *Un grande imbroglio, il dramma dell'opzione nelle isole linguistiche del Trentino*, Palù del Fersina/Palai en Bersntol : Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno.
- FAVART, Françoise. 2018. «Lois sur les minorités linguistiques et applications au quotidien : le cas du mòcheno dans le Trentin-Haut-Adige ». In : ALEN GARABATO, Carmen, BOYER, Henri, DJORDJEVIC LÉONARD, Ksenija, PIVOT, Bénédicte (ed). *Identités, conflits et interventions sociolinguistiques*, Limoges : Lambert-Lucas, p. 165-174.
- FERGUSON, Charles. 1959. « Diglossia ». *Word* 15, p. 325-340. DOI : [https://doi.org/10.1080/00437956.1959.11659702].
- ISPAT. 2022. *Rilevazione sulla consinsenza e la dislocazione territoriale degli appartenenti alla popolazione di lingua ladina, mòchena e cimbra. Anno 2021*, Trento : Provincia autonoma di Trento.
- LIBARDI, Massimo et MARCHESONI, Claudia. 2021. «La lingua mòchena nelle descrizioni di viaggiatori e eruditi ». In : MARCHESONI, Claudia, MEREU, Daniele, TOLLER, Leo (ed). *Klöffen, Sprechen, Parlare. Percorsi di lingua mòchena. Beng van bersntolerisch*, Palù del Fersina/Palai en Bersntol : Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno, p. 117-134.
- RICCI GAROTTI, Federica. 2021. «L'insegnamento del mòcheno a scuola ». In : MARCHESONI, Claudia, MEREU, Daniele, TOLLER, Leo (ed). *Klöffen, Sprechen, Parlare. Percorsi di lingua mòchena. Beng van bersntolerisch*, Palù del Fersina/Palai en Bersntol : Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno, p. 183-196.
- ROWLEY, Anthony R. 2017. *Liacht as de sproch. Grammatica della lingua mòchena. Grammatik des Deutsch-Fersentalerischn*, Palù del Fersina/Palai en Bersntol : Bersntoler Kulturinstitut/Istituto culturale mòcheno.
- SENATO DELLA REPUBBLICA (ed). 2017. *Costituzione italiana. Testo Vigente*, Roma : Senato della Repubblica.
- SPAGNOLI, Frédéric. 2017. *Ladini, Mòcheni e Cimbri al crocevia tra esistenza e coscienza*, Trento : Regione Autonoma Trentino-Alto Adige/Südtirol.
- TOLLER, Leo. 2016. «La conoscenza della lingua mòchen ». *LEM* 19, p. 10-17.
- ZIEGER, Antonio. 1931. *Ricerche e documenti sulle origini di Fierozzo nella Valle de Fersina*, Trento : Scotoni.